



## PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **PAC 2021 – Paiement des aides**

Moulins, le 18/10/2021

Les paiements des acomptes débuteront le 18 octobre et s'étaleront sur les mois d'octobre et novembre

Les premiers versements des acomptes des aides PAC auront lieu les 18 et 19 octobre 2021. Ils interviendront ensuite fin octobre et mi-novembre. Le montant de l'acompte est fixé à 70 % pour les aides découplées et les aides animales et à 85 % pour l'ICHN (pour lequel un stabilisateur budgétaire est fixé à 92%).

#### Quelques précisions

- Les exploitants bénéficiant de la certification mais ne percevront pas d'acompte sur le paiement vert (l'aide sera versée en 2022).
- L'acompte des aides bovines est versé seulement si la période de détention obligatoire est terminée.
- Pour que l'acompte des aides découplées puisse être versé l'instruction du dossier doit être achevée, les transferts de DPB doivent notamment être validés.

#### Infos pratiques

Pour rappel, le détail des versements effectués est consultable sous télépac dans l'espace « mes données et documents/campagne 2021 ».

Le service économie agricole reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

aides 1 <sup>er</sup> pilier et MAEC :	04 70 48 77 13 / 04 70 48 78 93
ICHN et aides animales :	04 70 48 79 44 / 04 70 48 78 84
transfert de DPB :	04 70 48 79 34 / 04 70 48 79 35
contrôles sur place :	04 70 48 77 11 / 04 70 48 77 27

Toutes les questions peuvent également être envoyées par mail à l'adresse [ddt-instruction-pac@allier.gouv.fr](mailto:ddt-instruction-pac@allier.gouv.fr) en précisant ses coordonnées téléphoniques et son numéro pacage.

#### **Contact presse Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36  
Mél : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital  
03000 MOULINS